

Juin 2024

les Échos de Vaour



Bulletin d'informations du village de Vaour





Illustration de couverture :
Thierry Vignolles

Rendez-vous sur le marché !

Chaque 1^{er} jeudi du mois, venez rencontrer des membres de l'équipe de coordination municipale sur le marché de Vaour.

Etat civil



■ Nous déplorons le décès de Guy Guénéé, ancien conseiller municipal, survenu le 10 avril 2024.

■ Bienvenue à Nolwenn Miguel, fille de Ludovic Miguel et Candice Carton, née le 12 janvier 2024.

Offre d'emploi

La Mairie de Vaour recrute un-e secrétaire de mairie, 16h/semaine, à partir du 1^{er} septembre. Contacter la mairie.



La Vaourette

Lettre d'informations municipales
du village de Vaour

**Vous souhaitez recevoir
notre lettre d'informations
électronique ? Rien de plus
simple !**

Rendez-vous en bas de la page d'accueil de notre site www.vaour.fr, et renseignez votre adresse mail dans le champ prévu à cet effet.

Autre moyen : nous en faire la demande par mail à communication@vaour.fr

Édito

Être acteur de la vie du village, ou être simple spectateur ?

« Les propos qui suivent n'engagent que moi. C'est un questionnement sur le vivre ensemble.

Au début de la municipalité citoyenne, je demandais à mes ami-e-s pourquoi ils-elles ne venaient pas participer aux prises de décisions dans les différentes commissions municipales. Mais après réflexion, je me suis rendu compte que l'on peut participer de différentes manières.

Il y a de nombreuses façons de prendre part à la vie du village, agir dans les nombreuses associations, les collectifs, faire travailler les artisans locaux, acheter aux producteurs et commerces du village, s'engager comme pompier volontaire... Tout ça, c'est participer à la vie en commun et je remercie toutes les personnes qui font vivre ce village.

Vivre dans un village, c'est contribuer à la vie de la commune, sinon, ça sert à quoi ? Pouvoir être acteur, ne pas laisser les autres agir à notre place, ne pas être un simple spectateur par flemme, par je m'en foutisme, par habitude d'être "gouverné" ou penser qu'on n'en est pas capable...

Pour l'entretien du village, on attend trop des employés communaux. Je n'ai jamais oublié ce que m'avait dit Gilles Olivet qui avait été employé communal : « Il faudrait que chaque personne fasse ce travail un jour pour voir tout ce qu'il y a à faire et comme certains ne respectent pas l'endroit où ils vivent » Tout ce temps passé à ramasser les déchets par terre, ou à réparer, c'est du temps en moins pour s'occuper de choses plus constructives.

Veiller à ce que son animal domestique n'aille pas pisser ou déféquer chez le voisin ou dans les rues du village, les rues sont un bien commun, si c'était de la m... d'être humain, que dirions-nous ?

C'est dommage, toutes les dégradations dans les toilettes publiques, quelle image donne-t-on de notre hospitalité aux personnes extérieures au village ?

Pour l'espace propreté, il est dommage que des gens ne respectent pas le lieu, et y déposent des choses par terre par "flemme" d'aller jusqu'à la déchetterie. Je remercie les gens qui se sont mobilisés pour nettoyer les saletés des autres.

Il y a eu du chemin parcouru du temps où toutes les décharges étaient à ciel ouvert, où les gens jetaient tout et n'importe quoi dans les talus, je me rappelle qu'il y avait des rats en paille dans la décharge de Vaour, enfant je jouais à les chasser.

Je ne veux pas être dans la culpabilisation ni être donneur de leçons mais le "laissez faire" c'est aussi cautionner. Je n'ai pas peur d'aller vers la confrontation car après le conflit, il peut émerger des actions positives.

Je suis un individualiste mais m'engager dans la vie du village m'a fait du bien, je me sens utile.

Prenons soin les uns des autres, ne nous laissons pas envahir par les conflits armés qui grondent de par le monde.

La saison froide prend fin, à nous tous "de faire" pour que nous profitions toutes et tous de la belle saison dans ce beau village riche de vies communes ! »

Damien Gris,

habitant du village
et membre du Groupe de
coordination municipale





Les Rencontres Nationales des listes et communes participatives se dérouleront à Vaour au mois d'août !

Du jeudi 22 au dimanche 25 août 2024 se dérouleront à Vaour les Rencontres Nationales des listes et communes participatives, organisées par Actions Communes, Fréquence Commune et la commune de Vaour.

Depuis 2019, Fréquence Commune accompagne les listes participatives et les équipes municipales qui tentent de réinventer la démocratie par le bas, en redonnant du pouvoir aux habitants et habitantes et en recréant les conditions de la discussion collective.

En 2021 est née l'association Actions Communes, le réseau des communes et collectifs participatifs, en filiation directe de la coopérative Fréquence Commune.

A l'occasion de ces cinquièmes Rencontres Nationales, les équipes d'Actions Communes et de Fréquence Commune espèrent accueillir plusieurs centaines de participants pour des échanges sous forme d'ateliers, de tables rondes et de séances plénières.

Comme l'explique Tristan Rechid, formateur au sein de la coopérative Fréquence Commune, après avoir accompagné en 2014 une liste citoyenne aux municipales dans son village de Saillans : « Ces rencontres à Vaour s'adressent aussi bien à des élus qui sont actuellement en poste dans des communes qui développent des expérimentations démocratiques qu'à des collectifs qui souhaitent présenter des listes participatives aux élections municipales en 2026. Bien sûr, elles seront également ouvertes à tout le monde, à commencer par les habitants du village. Pour y participer, il faut s'inscrire sur le site : www.actionscommunes.org »

Tristan Rechid poursuit : « Nous avons proposé à Vaour d'accueillir ces rencontres car nous trouvons très intéressant la manière dont l'équipe de coordination municipale de Vaour essaie d'avancer en terme de collégialité, de partage de pouvoir,... De plus, dans le réseau des communes participatives – plus de 100 communes actuellement – Vaour fait partie des plus petites. Or dans notre réseau, nous avons des villes importantes comme Poitiers, mais ça reste un réseau plutôt rural avec beaucoup de communes de petite ou de moyenne taille. Vaour nous paraissait donc bien adapté symboliquement pour organiser ces rencontres ! »



Il termine, en nous partageant les objectifs de ces quatre jours à Vaour :

« - Sensibiliser les personnes présentes au concept de démocratie locale et voir ensemble comment arriver à nous forger un nouvel horizon autour de la démocratie.

- Outiller les futures listes participatives avec des ateliers : comment co-construire les programmes avec les habitants ? désigner une tête de liste ? organiser des réunions participatives ?...

- Permettre aux communes participatives qui sont déjà en place depuis 2020 de faire des retours d'expériences : partage des décisions avec les habitants, mise en place d'assemblées citoyennes,...

- Réfléchir ensemble à la manière dont nous pouvons nous saisir des sujets à enjeux nationaux dans les communes participatives : gestion des communs, transition écologique, justice sociale, renouveau démocratique...

Ces quatre jours de rencontres doivent aussi permettre à tous les porteurs de listes participatives de se rencontrer, de se soutenir et de former un réseau avec ceux qui veulent réinventer la démocratie locale ! »

Pour conclure, nous avons demandé à Benoît Verzat, un participant déjà inscrit à la future rencontre des communes participatives, pourquoi il souhaitait participer :

« Dans ma commune en Ardèche, j'observe les conséquences de la concentration du pouvoir dans les mains du Maire. Notamment son incapacité, par manque de légitimité, à prendre des décisions à la hauteur des enjeux environnementaux et sociaux.

Nous avons constitué un petit groupe de croyen.ne.s pour tenter d'insuffler un renouveau démocratique radical dans notre commune et alentour. J'attends les rencontres à Vaour avec impatience pour échanger avec d'autres collectifs partout en France qui sont dans la même dynamique, apprendre aussi des retours d'expériences des élus issus de listes participatives !

Quel modèle de gouvernance pour redonner le pouvoir de décision aux citoyens sur les sujets structurants du territoire ? Comment impliquer les plus exclus ? Comment garder la pêche pendant tout un mandat ? Autant de sujets que j'ai hâte d'aborder avec les participants des rencontres de communes et collectifs participatifs. »

Une fois le programme précis des ateliers et tables rondes établi, nous vous tiendrons au courant.

Si jamais vous souhaitez être bénévole pour l'accueil de ces journées, c'est possible. Vous pouvez contacter directement l'équipe organisatrice sur : rencontres.nationales@actionscommunes.org

Nous sommes à la recherche d'hébergement chez l'habitant à Vaour pour nos bénévoles et organisateurs. Si vous êtes prêt à nous aider, nous vous serions reconnaissant de vous faire connaître en téléphonant au 05 63 56 33 65 ou 06 09 01 93 42 et par avance, nous vous remercions de votre généreuse participation.

A suivre !



Antenne 4G à vaour

Pourquoi nous avons dit non à l'implantation d'une antenne relais 4G sur Vaour ?

La mairie de Vaour a décidé de ne pas autoriser l'implantation d'une antenne-relais 4G sur le territoire de la commune. Cette décision a été prise à l'issue d'un long processus collégial au sein du groupe de Coordination municipale. Elle est motivée par des raisons d'intérêt public majeures que nous avons mises en balance avec le confort que pourrait apporter une meilleure couverture réseau à Vaour. Ces raisons sont principalement la préservation de la santé publique, de la biodiversité et de l'élevage, ainsi que la lutte contre le réchauffement climatique.

■ Santé publique

Les antennes GSM posent de nombreux problèmes de santé publique. Les plus évidents et les moins contestés de ces problèmes sont liés aux effets pathogènes des smartphones sur les comportements, en particulier chez les enfants et les adolescents : troubles du sommeil, stress, dépression, addictions. En quelques années, l'addiction aux écrans est devenue la pathologie numéro un dans les services de pédopsychiatrie des hôpitaux, loin devant l'alcool et le cannabis⁽¹⁾. Le fait de ne pas disposer d'une couverture réseau permettant d'échanger des vidéos en permanence depuis son smartphone peut être considéré comme une chance. L'autre enjeu de santé publique porte sur les effets sanitaires liés à l'exposition aux ondes électromagnétiques des antennes-relais. Si la controverse scientifique sur le sujet est loin d'être tranchée, une chose est sûre : rien ne garantit aujourd'hui l'innocuité de ces radiofréquences. Depuis 2011, le Centre international de recherche sur le cancer les a classées comme "possiblement cancérigènes pour l'homme" (2B), ce qui appelle à une certaine vigilance. Étant donnée l'augmentation de l'exposition survenue en quelques années du fait de l'addition de la diversification des fréquences utilisées, nous considérons que le devoir de toute institution dont la mission est de garantir la santé et la salubrité (comme une mairie) est d'appliquer le principe de précaution.

■ Consommation énergétique du numérique et réchauffement climatique

L'usage intensif des smartphones est une véritable bombe climatique. En 2015, dans l'Accord de Paris, les Etats signataires se sont engagés à réduire leurs émissions carbone de 40% par rapport à 1990. Or les émissions carbone du secteur du numérique, elles, ne cessent d'augmenter : elles ont doublé depuis le début des années 2010 et représentent aujourd'hui 4% des émissions carbone au niveau mondial, soit bien plus que le transport aérien. Cette augmentation exponentielle est portée par l'utilisation de la vidéo en ligne sur les smartphones, qui repose sur une infrastructure de big data et des centres de données énergivores et polluants. Du fait des échanges de vidéos (sur Facebook, Tiktok, etc.) permis par les réseaux 4G et 5G, le volume de données

échangées sur les réseaux mobiles augmente de 40% par an⁽²⁾. Regarder une vidéo en passant par le réseau mobile nécessite beaucoup plus d'énergie qu'en passant par une box : 23 fois plus d'énergie en passant par le réseau 4G qu'en utilisant la wifi, elle-même bien plus énergivore que le réseau filaire⁽³⁾. De ce fait, il est indispensable de limiter l'usage des smartphones pour lutter contre le réchauffement climatique, mais aussi pour lutter contre d'autres pollutions et injustices générées par les chaînes de production mondialisées de l'électronique (extraction minière, pollution de l'eau liée à la production de puces électroniques, etc.).

■ Biodiversité, pollinisateurs et élevage

De la même manière que l'on soupçonne que les radiofréquences ont un impact sur la santé des humains, on les soupçonne de jouer un rôle dans l'effondrement de la biodiversité. En septembre dernier, le Conseil économique et social européen (CESE) a réclamé « une étude européenne visant à fournir des données précises sur l'impact des rayonnements électromagnétiques émis par les antennes de télécommunications sur les pollinisateurs sauvages dans leurs habitats naturels et sur les mesures politiques nécessaires »⁽⁴⁾. A proximité des antennes-relais, certains éleveurs ont constaté une nette augmentation de la mortalité et des maladies des animaux, et on sait aujourd'hui que les animaux sont dix fois plus sensibles aux effets des ondes que les humains⁽⁵⁾. Il nous paraît essentiel que Vaour et ses alentours restent une zone refuge pour le vivant, la biodiversité et l'agriculture. Là encore, faute de garanties sur les effets des radiofréquences, nous avons choisi de limiter la pollution électromagnétique.

Une antenne serait-elle indispensable pour effectuer des appels d'urgence ? Non, car une antenne à Haute Serre est dédiée à cet effet et sert déjà en cas de nécessité à joindre les secours.



(1) Nicolas Bérard, *Ce monde connecté qu'on nous impose*, p. 167, Celia Izoard, « À la maison comme à l'école, les écrans sont une catastrophe », Reporterre.net, 19/09/2022.

(2) Plus de 3/4 du trafic sur les mobiles sont des vidéos en ligne. Cf. Nicolas Bérard, « Ce monde connecté qu'on nous impose », *Le Passager clandestin*, 2022, p. 113.

(3) Thomas Lemaire, *Green IT*, 15/03/2016.

(4) https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=OJ:JOC_2023_349_R_0026

(5) *Grands Troupeaux Magazine*, Dossier : « Pollution électromagnétique : les éleveurs victimes », Nathalie Barbe, n°2, septembre 2021



Projet de nouvelle crèche à Milhars

Le lundi 20 novembre 2023, il a été demandé de délibérer en Conseil communal au sujet du projet de construction d'un nouvel établissement d'accueil petite enfance associé à une nouvelle école sur la commune de Milhars.

La commune de Vaour a voté contre ce projet. En effet, s'il est essentiel de maintenir nos écoles sur notre territoire, ce n'est pas à n'importe quel prix, il n'est en effet pas non plus souhaitable que d'autres lieux du territoire aient à pâtir de ce choix.

Dans un courrier aux conseillers communaux, les élus de Vaour, de Rousayrolles, de Saint-Michel de Vax ou de Penne, ainsi que les représentants de la Commission enfance jeunesse du Causse, s'inquiètent que de l'argent public soit investi dans un projet géographiquement mal placé, humainement inapproprié, surdimensionné, coûteux et ce, au détriment d'autres possibilités portées par les habitants.

■ Une situation géographique mal placée...

La commune de Milhars n'est pas située sur un axe emprunté régulièrement par la

population. De plus, la route d'accès entre le Causse et la vallée de Milhars est une route sinueuse dangereuse. Par conséquent, il n'y aura pas automatiquement de report des familles actuellement sur liste d'attente à la crèche des Cabannes vers celle de Milhars.

■ Humainement inapproprié...

La démographie du territoire montre que c'est sur les communes de Vaour et avoisinantes qu'un rajeunissement se manifeste et que les besoins de soutien aux jeunes parents sont les plus criants. Partout ailleurs dans la 4C (Milhars compris) ce sont les tranches d'âge les plus élevées qui augmentent.

■ Un projet surdimensionné et coûteux...

D'une surface prévue de 419 m², ce projet est taillé pour une capacité de 20 enfants pour l'école, et de 12 enfants (+2) pour la micro-crèche (avec possibilité d'extension à 18 places). Le coût initial total prévu est de 1 403 218 euros TTC.

Notre crainte est de voir la 4C s'endetter sur 10 ans, pour un projet qui prend en

compte un seul pan du territoire. Et surtout cela compromet la possibilité d'autres investissements, en même temps ou plus tard, sur d'autres parties de la 4C.

■ Notre position...

Il nous semble plus qu'important de retravailler ce projet en tenant compte de toutes les particularités géographiques et démographiques du territoire. Afin de permettre un accueil petite enfance équilibré sur le territoire, la solution de mise en place d'une direction commune avec deux antennes de 8 places chacune sur Milhars et Vaour, nous semble être la solution la plus pertinente.

Texte issu de la compilation des différents textes de la commission Petite enfance du Causse et de la commission Social de Penne.

Information Tarn Fibre

Dans le cadre des informations partagées sur le site internet de Tarn Fibre <http://tarnfibre.fr/> qui reste l'outil à privilégier et à communiquer à vos administrés afin de répondre à leurs sollicitations sur le sujet de la Fibre Optique, nous vous prions de trouver une information relative au sujet de la rubrique :

Déclaration Dommages Réseaux : <http://tarnfibre.fr/declaration-dommages-reseaux/>

La démarche de Tarn Fibre vise à converger vers une prise en charge plus rapide et organisée des Déclarations des Dommages Réseaux remontées par les administrés, les entreprises et les collectivités sur le réseau Fibre Optique du TARN.

Aussi la communication vers Tarn Fibre sur les sujets des incidents/dommages réseaux se fera exclusivement au travers de l'ouverture de Tickets d'Incidents en utilisant cette rubrique "Déclaration Dommages Réseaux", afin de réaliser un suivi, archiver et répondre à ceux-ci de façon plus efficiente et mettre en place les actions nécessaires.

Nous souhaitons aussi vous mettre à disposition une fiche réflexe ci-dessous, afin de vous aider dans l'utilisation de cet outil et de faire la distinction entre les réseaux Fibre Optique et les réseaux Cuivre.



De nombreuses déclarations concernent le réseau cuivre. Nous vous proposons quelques précisions afin de **distinguer un réseau CUIVRE d'un réseau FIBRE OPTIQUE.**

CABLE du RESEAU FIBRE => c'est un câble mono bloc. Le câble fibre optique est rond et l'armement est une pince d'ancrage à coincement conique.

Déclaration Dommages réseaux Tarn Fibre

Pour le Particulier et la Collectivité: <http://tarnfibre.fr/declaration-dommages-reseaux/>





Référents des commissions de la commune

Des relèves ont été faites et des changements opérés :

- **Culture et Patrimoine** : Gisèle Andrieu et Julie Rigou
- **Eau** : Leonore Strauch et Damien Gris
- **Communication Habitants** : Claire Simon et Ignace Fabiani
- **Communication Interne/Gouvernance** : Claire Davienne et Julie Rigou
- **Social** : Catherine Samuel et Cathy Grèzes
- **Aménagement** : Nathalie Mulet et Melvin Rocher
- **Transition écolo** : Isabelle Cotté et Damien Gris
- **Finances** : Catherine Samuel et Gisèle Andrieu

Voici une description du rôle des commissions, de leurs réalisations et de leurs projets. Vous trouverez plus de détails sur le site internet www.vaour.fr à la rubrique Les Commissions.

■ COMMISSION SOCIAL

Elle s'occupe des domaines suivants : Santé ; Enfance-jeunesse, personnes âgées, dépendantes ou vulnérables ; logements communaux ; France Services.

• Santé

Le Cabinet de soins a déménagé place du Coq où cinq praticiennes proposent des consultations. La permanence hebdomadaire d'un médecin généraliste reste une préoccupation principale.

• Enfance-jeunesse

La sous-commission continue à réfléchir à un projet de Maison d'assistantes maternelles ou de micro-crèche ainsi qu'à un projet de Centre de loisirs multisites concernant les communes du Causse (Penne, Saint-Michel-de-Vax, Roussayrolles et Vaour). La commission gère des situations sociales complexes et prépare l'attribution des logements communaux.

• France Services

Géré par la commune, France Services compte aujourd'hui trois agents communaux qui accueillent le public pour l'accompagner dans ses démarches administratives. France Services bénéficie désormais d'un deuxième bureau pour ses rendez-vous.

■ COMMISSION AMÉNAGEMENT

• Aménagement du village

La priorité de 2024 est de régler l'écoulement de l'eau du chemin du Ribatou, mais aussi place de la mairie, le parvis et l'écoulement des eaux du toit de l'église et ceci avant tout aménagement de la place.

Il est ensuite envisagé de construire un escalier allant de la place de la mairie à l'aire de jeux pour les enfants. Enfin, des arbres ont été élagués ou abattus, pour des raisons de sécurité.

• Voirie

Les zones de limitation à 20 ou 30 km/h ont été matérialisées sur la chaussée.

Les travaux sont essentiellement du Point à temps, soit des réparations uniquement des parties défectueuses. Ils sont prévus en 2024 sur les voies communales pour la petite place de Caquioul



et pour la place du Coq ce qui permettrait de matérialiser les places de parking. Des fossés ont été refaits en haut du chemin du Ribatou afin de gérer au mieux l'écoulement des eaux.

La réparation de l'énorme effondrement qui s'est produit route de Cordes est du ressort du Conseil Départemental, nous ne savons pas quand les travaux seront faits. La mairie de Vaour vient d'interpeller le Président du Département sur les difficultés actuelles et à venir.

Une réunion avec les services voirie départementaux, l'association de l'Été de Vaour, la gendarmerie et la mairie est prévue afin d'organiser la circulation pendant le festival du mois d'août.

>> Pour plus de détails, consulter l'article Lettre au Président du Conseil Départemental, en page 10.

À la demande de la commune, des mesures du trafic routier ont été prises rue du Nord pour constater le passage des véhicules et poids lourds. Une rencontre a été organisée avec les personnes s'occupant de la voirie au département à la suite des remarques faites sur les résultats. Le Département va inciter les sociétés de GPS à retirer de leurs données la circulation sur cette départementale et donc de la traversée du bourg de Vaour. Il n'y a aucune garantie de succès.

Chaque début d'année, les routes communales sont sillonnées afin de constater leur état et de pouvoir poser des devis pour le futur budget. Leur entretien est essentiellement du Point à temps (réparations uniquement des parties défectueuses). Au mois de juin - il est aussi arrivé que ce soit en septembre - un nouveau tour de la commune est fait avec le chef d'équipe de l'entreprise choisie.

>> Dans son utilisation quotidienne des espaces communs, chacun peut signaler l'état de la voirie communale à la mairie. Toute information est bienvenue.



Vie des commissions

• Bâtiments communaux

Tous les toits amiantés des bâtiments de la Cité du Lac ont été retirés et remplacés. À chaque départ de locataire, le logement est rénové et isolé avant d'être de nouveau occupé. Les travaux sont réalisés par les employés municipaux.

Les huisseries du Presbytère et de la Maison du Causse sont changées ou en cours de changement.

Des chaudières utilisant des combustibles écologiques sont à l'étude pour la mairie et la salle des fêtes d'une part, pour la Commanderie d'autre part.

• Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Le groupe chargé du projet de PLUi a mis tout en œuvre afin de permettre une consultation la plus large possible des habitants de la commune, ce qui a nécessité de nombreuses réunions.

Le vote de la fin du PLUi début janvier 2024, à la Communauté de Communes, n'a pas obtenu l'unanimité. Le 13 mai, le vote s'est fait à la majorité suivi par la consultation des personnes publiques associées (DDT, Chambre d'agriculture...). Les habitants pourront faire leurs observations lors de l'enquête publique en septembre prochain. L'information sur l'enquête publique sera distribuée dans les boîtes aux lettres.

Le projet du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Vaour va être affiché et mis sur le site de la commune.

>> Pour plus de détails, consulter l'article PLUi : lettre à la 4C, en page 9.

• Fibre optique

En mars 2024, l'implantation de la fibre optique est presque terminée à Vaour. L'ouverture aux abonnements a été faite. D'ores et déjà, des Vaourais ont été démarchés par des opérateurs pour souscrire un abonnement fibre.

>> L'abonnement à la fibre n'est pas obligatoire si vous avez actuellement l'ADSL. Il pourra se faire plus tard.

■ COMMISSION COMMUNICATION

Nous sommes sept à la commission Communication Habitants. Notre devise : pas de stress !

Une réunion chaque lundi. Nos deux référents, Claire et Ignace, sont reconnaissables à leur chignon sur la tête ! Ignace nous fournit en thé, chocolats et fruits de la passion.

Nous nous occupons tous ensemble de la Vaourette (lettre virtuelle à parution irrégulomadaire) qui comporte un lien vers le site vaour.fr mis à jour pour l'occasion, mais aussi de l'affichage sur les panneaux du village, de l'envoi de sms en cas d'information urgente et surtout des Echos de Vaour, notre plus gros dossier !

Il existe un grand nombre d'étapes avant de sortir un numéro : débats sur le nombre d'exemplaires prévus, quels visuels, photos, illustrations ? Il y a des articles à glaner, des comptes-rendus à récupérer, le respect du rétroplanning, des actions à mener, une relecture anti-coquilles, une relecture par le groupe de Coordination puis, la fabrication de la maquette définitive (mise en page) avec le choix de la couleur, la signature du "bon à tirer" chez l'imprimeur local de Gaillac - nous avons choisi un papier recyclé - et finalement, la distribution dans les boîtes aux lettres par Jef et Basile !

C'est vraiment un travail collectif et malgré la somme de travail, nous nous amusons aussi !

■ COMMISSION FINANCE

Quels sont les principaux investissements prévus pour 2024 ?

- Rénovation énergétique et changement de la chaudière du bâtiment de la mairie, soit 60 000 € sur 2 ans ;

- Rénovation énergétique et changement de la chaudière du Théâtre de la Commanderie, soit 90 000 € sur 2 ans minimum, peut-être revus à la baisse ;

- Construction d'un double escalier entre la place de l'église et les jeux d'enfants dans le pré, soit 17 000 € ;

- Réorganisation du système de récupération d'eau pluviale autour de l'église et de l'écoulement des eaux, soit 12 000 € ;

- Achat d'un nouveau véhicule de service, soit 14 000 €.

La mairie doit prendre en charge les travaux concernant la maison Alègre, pour un montant estimé entre 60 000 et 100 000 €, selon les choix possibles. La mairie souhaite acquérir le bien, au prix de sa valeur en l'état afin de pouvoir faire le meilleur choix pour la commune, tant financier que porteur d'un projet d'avenir.

■ COMMISSION CULTURE

La commission s'occupe de l'organisation de Jour de fête au mois de juin en collaboration avec L'Été de Vaour, et de la fête du 14 juillet. Elle a impulsé la création de l'association "Vaour en Fête" qui est désormais en charge de l'organisation de manifestations festives en étroite collaboration avec notre commission.

Elle a organisé les deux dernières "Journées des Associations et des Commissions" en 2020 et en 2022 à Vaour. Bientôt, l'édition 2024 !

Plus récemment, elle a permis de réaliser des travaux dans la salle de musique (à la demande des usagers) avec la pose de nouveaux luminaires, de nouveaux branchements électriques et surtout d'un beau plancher qui améliore le confort (esthétique, thermique et acoustique).

Quelques projets sont à l'étude, mais il existe des choses plus urgentes comme l'isolation et le réaménagement de la salle des fêtes et la pose d'un plancher dans la salle commune. Pour cela, nous devons aussi travailler avec la commission "Aménagement", et "Bâtiments Communaux".

■ COMMISSION TRANSITION ECOLOGIQUE

Le lac de la cité du lac : les chantiers reprennent, nous enlevons la myriophylle du Brésil et les branches tombées dans le lac

Le pigeonnier : un couple de pigeons "œil de fraise" a été installé dans le pigeonnier, c'est une race approchante de celle des pigeons ramiers. Nous suivons avec attention l'arrivée de leur progéniture car ce sont ces nouvelles générations qui attireront les pigeons du village.

L'atlas de la biodiversité : on en est à l'inventaire des lieux

En chemins : les panneaux concernant la randonnée d'Aymès vont bientôt arriver.



Conseils municipaux

Les compte-rendus officiels sont disponibles en mairie ou sur le site internet www.vaour.fr

■ Conseil municipal du 20 octobre 2023

- **Aide exceptionnelle de 500 €** à une ancienne salariée qui suite à un arrêt de travail ordinaire s'est retrouvée sans ressources.
- **Refus implantation d'une antenne relais de téléphonie mobile** (voir article en page 4)

- **Servitude de passage** réelle et perpétuelle sur la parcelle AC 1 au profit de la parcelle AC 3 de Madame Liliane Garnier.
- **Démissions** enregistrées en préfecture de deux conseillers municipaux Rémi Kulik et Elise Simon.

■ Conseil municipal du 7 décembre 2023

• Réglementation et nouvelle tarification de l'eau 2024.

Harmonisation de la tarification de l'eau avec la commune de Penne.

Prix abonnement = 130 €

Prix du m³ de consommation de l'eau :

- De 1 à 60 m³ = 1,40 €
- De 61 à 120 m³ = 1,60 €
- De 121 à 180 m³ = 1,90 €
- 181 m³ et + = 2,20 €

Harmonisation des dates de facturation :

- Décembre 2023 -> Relevé de compteurs d'eau
- Janvier 2024 -> Facturation de la consommation de l'eau aux tarifs 2023

- Mai 2024 -> Facturation abonnement 2024
- Novembre 2024 -> Facturation de la consommation 2024

• Achat 2 tables pique-nique avec la 4C

Groupement d'achat pour l'acquisition des tables de pique-nique. Montant total de 936,66 €

• Création de 3 postes dans le cadre d'un dispositif Parcours Emploi Compétences pour 1 an

- 2 postes d'agent d'accueil à France Services et à l'agence postale 24 h/semaine. Taux horaire 12 €
- 1 poste d'agent technique 20 h/semaine. Taux horaire 11,52 € (smic)

- **Questions diverses** : prise de conseil auprès d'un avocat suite à la procédure de mise en péril du bâtiment de Joël Alègre-Arison au 30 de la rue du Nord.

■ Conseil municipal du 7 mars 2024

• Modification du projet PLUi concernant le territoire communal de Vaour

Vote contre le PLUi et demande du réexamen des changements de destinations (Le changement de destination consiste à modifier l'affectation de tout ou partie d'un bâtiment. Par exemple, vous souhaitez transformer un commerce en habitation ou inversement) afin de trouver une issue positive au dossier PLUi (cf courrier envoyé à la Communauté de communes)

- **Promesse d'achat de la commune** à la SAFER Occitanie de la parcelle de bois C 451 au prix de 1606, 50 € (+ frais notarial)

- **Demande de subventions** pour un coût total estimé à 92 690,15 € pour la rénovation énergétique du Théâtre de la Com-manderie auprès de :

- l'État -> 37 076,06 € (40%)

- la Région -> 20 391, 83 € (22%)
- le Département -> 16 684,23 € (18%)

Reste pour la commune en fond propre : 18 538,03 €

Date prévisionnelle du démarrage de l'opération : 01/09/2024

Date prévisionnelle de la fin de l'opération : 31/12/2026

- **Demande de subventions** pour un coût estimé à 63 676,28 € pour la rénovation énergétique du bâtiment de la mairie.

- l'État -> 25 470,52 € (40%)

- la Région -> 12 735,25 € (20%)

- le Département -> 12 735,25 € (20%)

Reste pour la commune en fond propre : 12 735,25 €

Date prévisionnelle du démarrage de l'opération : 01/06/2024

Date prévisionnelle de la fin de l'opération : 01/06/2026

- **Renouvellement de la convention avec la Poste**

■ Conseil municipal du 4 avril 2024

• Vote des comptes administratifs :

	Dépenses	Recettes
- Complet	667 449,26 €	729,707,57 €
- France Services	54 510,36 €	66 334,51 €
- Eau	142 036,23 €	168 430,49 €
- Régie des transports	61 210,19 €	77 111,56 €

• Vote des taux de fiscalité locale 2024

Maintien des taux d'imposition en 2024 par rapport à ceux de 2023 :

- Taxe habitation = 13,67 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties = 41,69 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties = 47,86 %



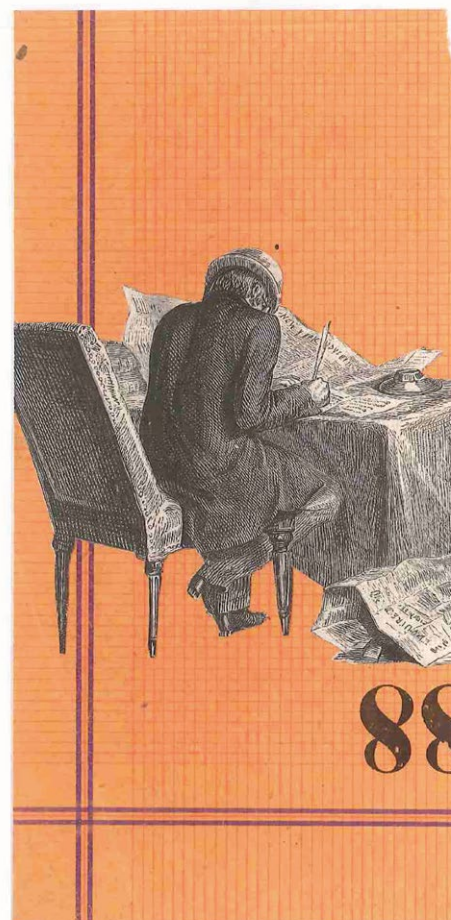
• Vote du budget primitif 2024

		Budget Eau	Régie transport	France Services
Fonctionnement	512 534,28 €	116 092,07 €	53 405,35 €	70 798,83 €
Investissement	337 672,52 €	51 625,19 €	4 676,02 €	4 425,32 €
Total	850 206,80 €	167 717,26 €	58 081,37 €	75 224,15 €

• **Adhésion TIGEO (Tarn Information Géographique)** qui anime un projet départemental permettant de disposer de ressources de facilitation des démarches en lien avec l'information géographique

• **Demande de subventions** pour le programme d'aménagement de la **place de l'église : escalier en pierre**

- Montant des travaux = 14 250,00 €
- Subvention département = 4 275,00 €
- Fonds propres = 9 975,00 €



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Lettre à la 4C - Communauté de Communes du Cordais et du Causse

Nous voulons saluer le travail réalisé par l'ensemble des communes de la 4C dans ce processus de PLUI. Depuis trois ans, ce dossier a pris beaucoup de temps à tout le monde, et il nous tarde à tous de voir la finalisation et la clôture de ce gros chantier.

Depuis le début de ce PLUI, le processus de travail a révélé un grand nombre de dysfonctionnements.

Le diagnostic du SCOT et ses enveloppes ridicules, basées sur des périodes de référence et un recensement obsolète, qui ne reflétait déjà plus le visage de notre territoire. Nous avons personnellement réclamé une mise à jour de cette période, constitué un dossier pour preuve, sans suite.

Puis ce premier retour de la Préfecture après avoir rendu des copies aux surfaces trop élevées, retour punitif demandant à l'ensemble de la 4C encore plus d'effort qu'initialement prévu. Un accompagnement par ATU largement insuffisant, que le nouveau sigle Toponymy n'a pas su améliorer, et que l'exemple de ces réunions publiques trop généralistes, animées par des inconnus ne connaissant pas le terrain n'a fait que confirmer.

Des échanges d'emails fastidieux qui ont généré beaucoup de travail, de temps perdu et de fatigue générale. Comme suite au dernier pilotage au Colombier, où il a été convenu d'envoyer à nou-

veau les demandes de changements de destination. Nous l'avons fait juste après le COPIL du 28 novembre, et la réponse d'ATU est arrivée le 22 décembre, pendant les vacances, c'était donc trop tard pour la prise en compte de nos documents.

En voyant les possibilités constructives de nos communes se réduire au plus bas, la seule issue apparaissait être l'outil des changements de destination. Mais voilà que cet outil n'est plus celui qu'il aurait dû être. Qu'une montagne de contraintes rend ces changements de destination la plupart du temps impossibles.

Alors la question est posée : quel est le but de ce PLUI, et en quel point respecte-t-il les grands axes de notre PADD ?

Savez-vous expliquer maintenant, à l'orée du vote, en quoi il dynamisera notre évolution démographique ? En quoi il valorisera l'identité locale ?

Dans son contenu, ce PLUI empêchera l'arrivée de nouveaux habitants, avec les conséquences que cela aura sur nos écoles et nos dynamiques locales. Il empêchera aussi l'arrivée de nouveaux agriculteurs, avec le verrouillage des changements de destination, ce qui entraînera, nous le savons tous, une déprise agricole dramatique. En somme, ce document signe l'arrêt de mort de notre territoire.



Vie municipale & Intercommunale

Alors oui, ont été pastillés de beaux arbres et de jolis murets, que jamais nos administrés n'ont eu besoin de conseils pour préserver. Mais quels enfants joueront à leurs abords ?

Il nous revient maintenant la responsabilité de voter pour ou contre, et l'épuisement ne doit pas gagner sur l'engagement que nous avons auprès des habitants de ce territoire.

Nous, Vaour, voteront CONTRE, par respect pour les habitants et pour l'avenir de la 4C.

L'équipe de Coordination municipale



Nous vous informons de l'affichage sous le petit auvent en face de la place de l'église, du Plan Local d'Urbanisme de la commune, c'est-à-dire des zones constructibles, agricoles et artisanales ; avant l'accord des différents services de l'État

Vous pourrez ainsi étudier ce plan et éventuellement demander des rectifications au moment de l'enquête publique, qui aura lieu au mois de septembre.

Lettre au Président du Conseil Départemental

Monsieur Jérémie Steil
Maire de Vaour
4, place de la mairie
81140 Vaour

Monsieur Christophe Ramond
Président du Conseil Départemental
Département du Tarn
Lices Georges Pompidou
81013 Albi cedex 9

Vaour, le 21 mars 2024

Monsieur le Président,

Notre village de Vaour est situé dans un milieu karstique (causses calcaires), de ce fait des spéléologues s'emploient à tracer les trajets de rivières souterraines depuis de nombreuses années.

Avec les épisodes de pluie et de sécheresse plus intenses et plus nombreux, le réseau souterrain de notre Causse se complexifie. En témoigne un énorme effondrement qui s'est produit en novembre 2023, sur la route départementale D33 – route de Cordes – avant le carrefour avec la Commanderie des Templiers (7 mètres de profondeur) à l'endroit même où 48 ans plus tôt cela s'était déjà produit. La cavité avait alors été comblée par du remblai et la route avait été restaurée.

La direction des routes du Département a réagi très rapidement afin de fermer la voie à toute circulation (la commune prenant en charge la sécurisation piétonne), et demander une étude géotechnique à un bureau d'étude spécialisé dans l'étude des sols, l'ingénierie géotechnique et hydrogéologique de Labège (Terrefort Géotechnique) en vue de proposer une réparation pérenne.

Nous sommes au mois de mars 2024 et avons quelques inquiétudes quant à la remise en état de ce tronçon de route avant le festival de Vaour de début août.

Si les habitants se sont pliés de bon gré à la déviation mise en place dans le centre bourg de Vaour par la rue du Levant, initialement à sens unique donc étroite et sans visibilité dans le virage, nous doutons qu'il en soit de même pour les touristes. Le contournement par le Dolmen rallonge de 5 km le trajet pour se rendre à Milhars, Cordes...

L'autre problématique aussi soucieuse que l'accès des festivaliers à la salle de spectacle de la Commanderie, est celle qui concerne les agriculteurs qui ont leur exploitation en plusieurs endroits de la commune. Ainsi un éleveur de la route d'Itzac à Vaour, ne peut prendre la déviation de la rue du Levant et doit faire 8 km de plus avec ses différents engins agricoles (faucheuse, presse, botteleuse, etc.) en contournant la colline par le Dolmen (par Campagnac il devrait faire 12 km de plus).

Nous sommes très conscients du coût qu'occasionnera la restauration de ce morceau de route, d'autant plus quand il est question de mettre en place un pont au-dessus de cette cavité. Cependant son comblement serait une solution à courte échéance qui réglerait le problème provisoirement. Selon nous, il est important de vouloir tenter de comprendre la nature du phénomène et un remblai ne résoudrait rien : au moins 50 m³ de matériaux ont été absorbés, ce qui en fait un fait majeur dans les statistiques des phénomènes karstiques (formation de vides souterrains en terrain calcaire). Ce comblement peut tenir quelques années, quelques mois ou quelques jours selon l'expertise des spéléologues.

Nous souhaitons être informés de l'évolution des recherches et du temps que durera cette complication dans la circulation de notre village.



Vie municipale & Intercommunale

Demain Fontbonne

Nouvelle association à Penne

La commune de Penne a acquis le domaine de Fontbonne en mai 2022 et s'est posée la question suivante : comment faire émerger des idées pour le devenir de Fontbonne de manière participative ?

Le groupe de travail Fontbonne a été constitué en juin 2023. Composé de 33 personnes (élus de Penne, représentants des communes de Vaour, St Michel de Vax et Roussayrolles et de la 4C, représentants associatifs, agents de la commune de Penne, habitants volontaires ou tirés au sort, habitants de communes voisines), il s'est réuni 3 fois entre septembre et octobre 2023, accompagné par Fréquence Commune et l'ADEFPAT qui ont permis de faire vivre une séquence démocratique et citoyenne dans laquelle les citoyens construiraient le projet.

Se basant sur un recensement des besoins du territoire, le groupe de travail a fait émerger plusieurs idées qui ont progressivement convergé en un scénario unique, constituant le préprojet pour l'avenir de Fontbonne. Celui-ci se veut multi-activités, c'est un élément du cadre fixé par l'équipe municipale. Une autre attente forte de l'équipe municipale est le réemploi des infrastructures existantes.

L'étude de faisabilité du préprojet réalisée par la SCIC l'ARBAN l'a jugé pertinent et réalisable du point de vue financier.

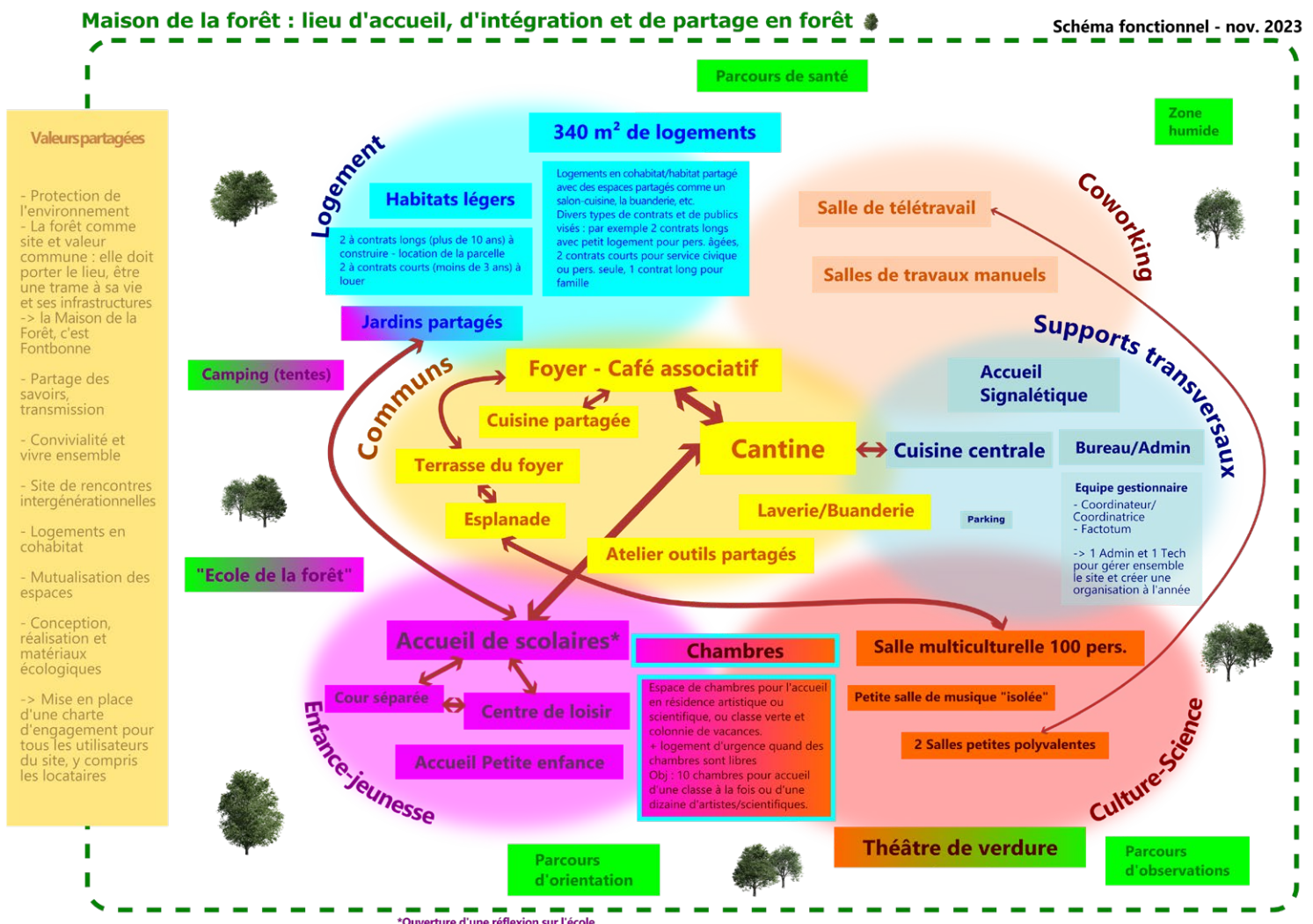
Après la présentation du préprojet à l'ensemble des habitants de Penne fin décembre, le conseil municipal a prolongé le mandat du Groupe de Travail citoyen jusqu'au 30 avril 2024. L'objectif était de définir un mode de gouvernance pour le projet et de trouver le mode de fonctionnement qui permettra de faire vivre le site de Fontbonne dès aujourd'hui et ce, jusqu'à l'ouverture officielle, prévue entre 2028 et 2030.

Ces dernières journées de travail ont abouti à la création de l'association Demain Fontbonne !

Tous ceux qui le souhaitent peuvent d'ores et déjà adhérer à l'association ou s'inscrire sur la mailing list en s'adressant à contact@demainfontbonne.fr

Synthèse de l'article paru dans *La Gazette pennoise*, février 2024

i Venez retrouver l'association Demain Fontbonne le dimanche 23 juin prochain sur le domaine de Fontbonne pour une journée festive de mobilisation et de lancement.





Vie du village

Le Carnaval 2024 à Vaour

Beaucoup de carnavaliers et carnavaliers sont venus à Vaour voler dans les plumes !... Une fête gaie, partagée et enthousiaste. Merci aux employés municipaux et aux Vaourais qui ont dû, suite au passage du défilé, balayer pas mal de plumes.... Vive le printemps ! Et... Rendez-vous pour une nouvelle aventure carnavalesque à l'automne prochain !

L'équipe du Carnaval

qui reste ouverte à toutes et tous ceux qui désirent faire joyeusement perdurer ce rituel de passage

Le jugement de Monsieur Carnaval

Étourneaux dont le vol ce soir ici se pose
Tout comme l'an dernier, et comme l'an d'avant
Nous allons sans tarder respecter la close
Sans aucune pitié = c'est l'heure du jugement !

Étourneaux étourdis, par votre vol gracieux
Vous nous avez offert un cortège joyeux
Votre murmuration, vos spirales agiles
Annoncent un beau printemps ! Mais avant ça = le feu !

Oui c'est bien dans le feu que M. Carnaval
S'en ira tout à l'heure, et avec lui, l'hiver.
Et avec lui aussi une faveur spéciale
à M. Fier Pabre, qui nous mît en colère.

Un hiver pitoyable Monsieur Carnaval
Sans neige à déblayer et sans glace à casser
A peine un peu de givre, vous trouvez ça normal ?
Rendez-nous nos flocons et nos moins dix degrés !

Si vous poussez le vice jusqu'à faire disparaître
Cette froide saison, que pouvons-nous fêter ?
Là-bas la sécheresse, dont rien ne peut renaître
Ici des pluies sans fin où tout finit noyé ?

Vous n'êtes pas équitable, même dans l'injustice
Étourneaux mes amis, ne nous laissons pas faire !
Et, sans pardon possible, ajoutons sur la liste
la fin des Vautouroutes et de Pabre le fier !

La fin des lignes droites ! Êtes-vous tous d'accord ?
Le retour des oiseaux, des loutres, des écureuils
Entre Loutouse et Tricast ! Et la fin, tout d'abord,
La fin de votre empire et de votre fauteuil !
Fondez du haut des nues, étourneaux étourdis,
Et quitte à y laisser des.... Plumes
Spiralez, ligotez tous ces projets rassis
Et faisons fondre le.... Bitume !

M. Carnaval, M. Pabre Fier, la foule ici présente vient de clamer
haut et fort
Que vous devez BRÛLER !!!!!
Place au printemps
Place aux Plumes !!!!!

Le collectif organisateur du Carnaval de Vaour





Vie du village

Poubelles, belles, belles

La première phase de distribution des composteurs auprès de la population est terminée.

1200 composteurs ont été distribués aux maisons principales, accompagnés d'une sensibilisation au compostage des biodéchets de cuisine et aux déchets verts de jardin. Les tonnages d'ordures ménagères collectés ont déjà subi une nette baisse, ceci est très encourageant.

Une seconde phase de distribution (dernier trimestre 2024) permettra d'équiper également les lieux publics (écoles, certains cimetières, etc.), les maisons secondaires, les professionnels qui le souhaitent...

Toute personne demandeuse d'un composteur peut s'inscrire par mail à dvt.durable.4c@orange.fr et sera informée des prochaines dates de distribution.

Pour les personnes qui résident en appartement ou maison sans jardin, qui utilisent donc les sacs orange, un stock sera livré en mairie ou ils pourront être récupérés auprès de France Services à Les Cabannes.

• **Les sacs doivent être bien remplis car ils sont facturés pleins quoi qu'il en soit.**

• **Il est nécessaire de faire un double nœud avant de le déposer dans le conteneur d'ordures ménagères, à côté des sacs noirs.**

Il existe également des sacs tissés réutilisables de grand volume, pour stocker les emballages à trier, avant d'aller les jeter en VRAC dans les conteneurs JAUNES. Un stock de sacs réutilisables sera également disponible à la mairie de Vaour.

Ces informations sont fournies par Aurélie Dalmon de la 4C, qui accompagne excellemment les communes sur ce sujet.

Plutôt que de se débarrasser de vos encombrants et autres déchets dans les recoins des poubelles de Vaour, notez les lieux de ramassage ci-contre.



Les déchèteries locales

LES CABANNES

Ouverte le mardi, mercredi, vendredi et samedi de 9h à 12h, et de 14h à 18h.

– 05 63 56 19 01

PENNE

Ouverte les 1^{er} vendredis de chaque mois, de 14h à 17h, et le 1^{er} samedi suivant de chaque mois, de 9h à 12h.

Attention : si le vendredi et le samedi ne tombent pas le même mois, l'ouverture est reportée aux vendredi et samedi suivants

MILHARS

Ouverte le lundi de 8h à 12h et de 14h à 17h, le vendredi (du 1/10 au 31/05) de 13h à 17h, le samedi (du 1/06 au 30/09), de 8h30 à 12h30.

CASTELNAU DE MONTMIRAL

Mercredi 09h00 - 12h00
Jeudi 14h00 - 18h00
Samedi 09h00 - 12h00 / 14h00 - 18h00

Les pompiers et nous

Compte-rendu du Café Citoyens exceptionnel au centre de secours de Vaour du samedi 6 avril 2024 à 10h

Être sapeur-pompier à Vaour : quel quotidien ? quels défis ? quel avenir ?

> 18 personnes présentes

> Présentation par Leonore Strauch

> Intervenants : Colonel Jimmy GAUBERT, Directeur Départemental, Etat Major - Commandant David CARLIER, Chef du groupement Ouest - Capitaine Philippe SIGUIER, Adjoint Chef du groupement Ouest - Lieutenant Christophe CAMBIE, Service Formation du groupement Ouest

■ Le saviez-vous ?

En préambule, le Colonel Gaubert nous rappelle que depuis l'Antiquité, les secours ont toujours été portés par les citoyens. Le modèle de sécurité civile repose sur l'engagement citoyen et la solidarité.

Le centre de secours de Vaour a besoin de recruter de nouveaux volontaires pour

assurer pleinement ses missions.

■ Sapeur-pompier volontaire : quelles missions ?

Le Commandant Carlier nous présente les missions des sapeurs-pompiers volontaires :

- secours à la personne
- incendie domestique ou feu de forêt
- protection de l'environnement
- accident de la circulation
- tempête, inondation,...
- secours aux animaux blessés
- formation : premiers secours, prévention, commission de sécurité

Dans les années à venir, la proximité de la forêt de la Grésigne entraînera un accroissement des interventions, liées au changement climatique.

Chaque année, le SDIS du Tarn (Service Départemental d'Incendie et de Secours) effectue 25 000 interventions ; il a reçu 90 000 appels en 2023.

79 interventions ont été effectuées sur le secteur de Vaour, dont 59 traitées par le CIS (Centre d'Incendie et de Secours) de Vaour.





Vie du village

Si le 18 est le numéro historique d'appel des pompiers, le 112 est le numéro d'appel d'urgence unique et européen.

■ Le secteur d'intervention du centre de secours de Vaour

Le Centre de Secours de Vaour présente un intérêt stratégique au vu de son secteur d'intervention qui couvre les communes de Vaour, Penne, Itzac, Campagnac, Rous-sayrolles, Saint Michel de Vax, Tonnac, Milhars, Marnaves allant jusqu'à Castel-nau-de-Montmiral et Larroque.

Un territoire qui compte peu de médecins, aucun service hospitalier... ce qui entraîne une forte sollicitation des sapeurs-pompiers du Centre de Secours de Vaour pour... tout !

Ils sont par conséquent plus que nécessaires pour le territoire.

À ce jour, on compte onze sapeurs-pompiers volontaires à Vaour, il n'y a pas de professionnel dans l'équipe. Ils assurent les interventions 365 jours par an et se partagent gardes et astreintes toutes les trois semaines. Certaines interventions nécessitent d'être au minimum trois personnes (ambulance), d'autres quatre (incendie).

L'idéal est d'avoir une équipe de six personnes pour chaque intervention.

> L'objectif est non seulement d'avoir des sapeurs-pompiers volontaires à Vaour mais aussi de les conserver.

> Les sapeurs-pompiers du Tarn viendront toujours porter secours aux habitants, mais le délai d'intervention risque de s'allonger si les effectifs du Centre de Secours de Vaour n'augmentent pas. Or, chaque minute compte !



■ Quelles qualités pour devenir sapeur-pompier volontaire ?

- disponibilité
- sang froid
- être en bonne santé (=aptitude médicale, validée par un médecin)
- être en bonne condition physique pour assurer les missions et ne pas se mettre en danger
- être âgé d'au moins 17 ans
- résider légalement en France
- être en situation régulière vis à vis du service national
- jouir de ses droits civiques
- pas de condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions
- habiter à environ 12 minutes du Centre de Secours dont il dépend

Aujourd'hui, il n'y a plus de sapeur-pompier bénévole : les sapeurs-pompiers volontaires sont indemnisés pour chacune de leurs activités (opérationnel, administration, astreinte, formation, etc.).

■ Quelle formation pour devenir sapeur-pompier volontaire ?

Il existe une section "jeune sapeur-pompier" (Gaillac, Graulhet et Lavaur) qui accueille des jeunes de 13-14 ans qui suivront une formation de 3 ans afin d'acquérir le "brevet jeune sapeur-pompier".

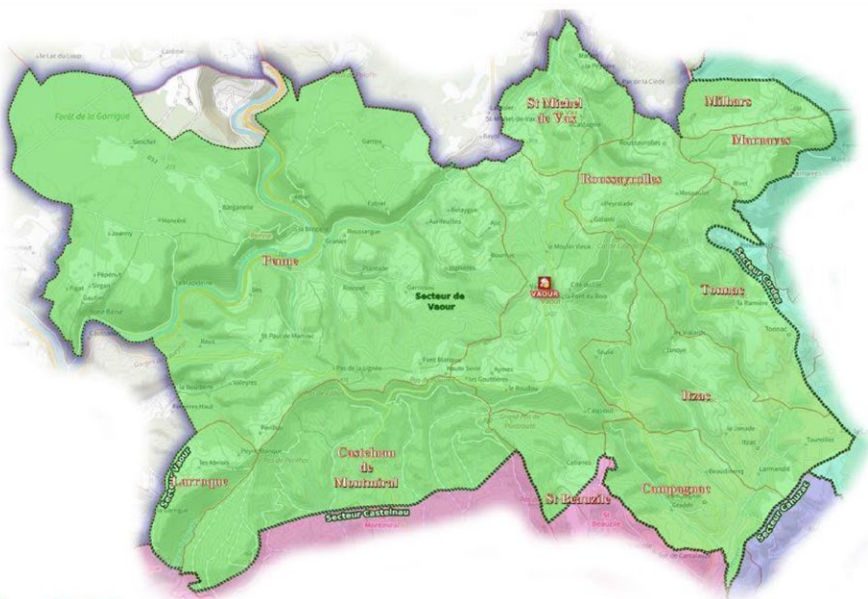
Selon la loi, on peut être volontaire à partir de 16 ans, mais le Tarn accueille les volontaires à partir de 17 ans. Suite à leur formation, ils pourront être opérationnels à 18 ans.

La formation est exigeante et se compose de plusieurs modules, variant d'une demi-journée à 5 jours consécutifs. Dès les premiers modules, le volontaire est en capacité de partir en intervention, avant cela il est "apprenant", c'est-à-dire qu'il accompagne l'équipe d'intervention sans faire de gestes techniques.

La formation s'adapte aux disponibilités du volontaire et peut avoir lieu les week-end. Elle se déroule dans tout le département, notamment à Gaillac qui est un centre de formation important.

Au total, il faut compter 196 heures de formation - soit 25 jours - qui peuvent se répartir sur maximum trois ans.

Tout volontaire s'engage en signant un contrat pour cinq ans - mais il peut rompre son engagement quand il le souhaite - et il est assimilé à un agent du service public, avec les mêmes droits et devoirs.



Secteur d'intervention du centre de secours de Vaour





Vie du village

■ L'importance du rôle de l'équipe

Les intervenants ont insisté sur un point essentiel : être sapeur-pompier volontaire, c'est faire équipe.

Le volontaire n'est jamais seul. Lors des interventions, chaque sapeur-pompier volontaire peut compter sur son équipe, de même que dans les situations difficiles.

L'équipe se réunit également pour des débriefing, des activités sportives, l'entretien courant du Centre de Secours,... Il est important de se retrouver en équipe au centre en dehors des interventions.

Visite du Centre de Secours avec l'équipe des sapeurs-pompiers volontaires de Vaour



Les pompiers et nous

Boris nous raconte sa formation de nouveau pompier volontaire à Vaour



Pourquoi s'être engagé pour devenir pompier ?

Boris a envie d'être utile pour ses concitoyens notamment maintenant que les aléas climatiques et sanitaires deviennent préoccupants.

Depuis le 15 décembre 2023, il a choisi de participer à une équipe pour le bien des citoyens : les pompiers volontaires.

Comme il était disponible, il a déjà effectué toutes les formations de base, en 25 jours depuis le mois de janvier 2024.

Dès le premier stage, il a pris la mesure de la variété des compétences et appris que tout, chaque geste, était important. Une certaine culture militaire et administrative et le

côté carré ne l'ont pas rebuté, car il est clair avec son objectif et a compris dès la première intervention qu'une organisation rigoureuse est indispensable, par exemple lors d'un feu de forêt où il y a plusieurs équipes et où chacun a un rôle bien défini.

A Vaour, petit centre, il n'a pas rencontré la culture "Mec" qu'il a pu voir dans de grands centres en ville. Au contraire, le côté humain lui a tout de suite plu.

Les formations étaient intenses, riches et motivantes par le travail en équipe, parfois en binôme (incendie) et ce collectif fait du bien dans le monde actuel et a donné du sens à cette démarche.

Récemment, il y a de nouveaux arrivants au centre de secours de Vaour, une bonne dynamique, c'est le moment de rentrer... comme Boris !

Leonore Strauch

La SICA fait peau neuve !

■ La SICA (Société d'Intérêt Collectif Agricole), mode d'emploi

Créée en 1983, la SICA des produits fermiers de Vaour est une structure à statut coopératif qui accueille des professionnels du secteur alimentaire. Elle met à leur disposition un outil qui leur permet de transformer leurs produits afin de les commercialiser.

En avril 2018, la SICA subit un incendie qui entraîne sa fermeture et marque le début d'une longue procédure auprès des assurances.

Six ans plus tard, la SICA a rouvert ses portes ayant bénéficié :

- d'une indemnisation des assurances qui couvre plus de 50% du coût de la rénovation du bâtiment
- de subventions européennes du programme LEADER qui couvrent 80% du coût du matériel
- d'un emprunt pour finaliser le projet de rénovation

■ La SICA, c'est ... un outil professionnel

- doté de l'agrément sanitaire CE - qui couvre toutes les activités effectuées sur le site - et permet à ses adhérents la com-



Sauteuses et mijoteuses



Vie du village

mercialisation de leurs produits très largement, notamment auprès des collectivités.

■ ... un fonctionnement coopératif

- Chaque utilisateur achète des parts sociales à hauteur du volume travaillé, soit un pourcentage du chiffre d'affaires réalisé à la SICA.

- Chaque adhérent équivaut à une voix, quel que soit son volume travaillé ou son chiffre d'affaires.

- La structure est gérée par deux co-gérants : François Thomas (La ferme du Pouyet / Vaour) et Antoine Jadelot (La ferme du Bouysset / Penne).

- Un planning de fonctionnement en ligne permet aux producteurs d'utiliser les outils de manière fluide.

■ ... des adhérents

La SICA compte aujourd'hui sept adhérents professionnels, formés à l'utilisation du matériel et aux règles d'hygiène :

- La ferme du Pouyet, découpe et conserverie de viande de porc gascon (cochon noir)

- La Conserverie Grèzes, découpe et conserverie de viande de porc gascon et de canard

- La ferme du Bouysset, découpe et conserverie de viande d'agneau et de porc

- La ferme de Serène, découpe de viande de boeuf, de veau et de porc

- Les conserves de Garrissou, découpe et conserverie de viande de porc gascon et de canard

- L'escargot du Château, transformation d'escargots comestibles

- Les Herbes folles, traiteur qui travaille viandes et légumes

Si sept adhérents développent leur activité à la SICA aujourd'hui, celle-ci a vocation à accueillir plus de volumes travaillés car elle n'atteint pas encore la moitié de sa capacité. En effet, elle peut héberger sur le site jusqu'à cinq activités différentes simultanément, soit quinze personnes sans se gêner.
Avis aux amateurs !

■ La SICA, un équipement neuf et fonctionnel

>> Hygiène alimentaire

La SICA, au même titre que toute entreprise qui manipule des denrées alimentaires, doit adopter des pratiques basées sur la méthode HACCP (Hazard Analysis Critical Control Points) qui permet de prévenir et d'identifier les dangers liés aux

pratiques d'hygiène alimentaire en vue d'assurer la sécurité des produits alimentaires mis sur le marché.

De manière générale, le protocole de travail repose sur "une marche en avant" : dans un souci d'hygiène, on ne revient pas sur ses pas durant tout le processus de découpe et de transformation.

Murs blancs, portes blanches, seaux blancs... tout est blanc à la SICA !

Avec le blanc, on voit tout de suite si c'est propre ! explique François, co-gérant de la SICA.

>> Les chambres froides

Avec les chambres froides, on entre dans le cœur des règles d'hygiène alimentaire. À chaque étape, sa chambre froide : chacune a une fonction spécifique. Leur température diffère selon ce qu'elles contiennent, on ne mélange pas le cru et le cuit, ni certaines viandes entre elles (notamment le porc et la volaille) au risque de contaminations croisées.

La subtile gestion des chambres froides est partie intégrante du quotidien des professionnels mais elle reste complexe pour un non initié qui ne saurait distinguer une chambre froide d'une autre !

>> De la découpe à la conserverie

Climatisé, l'atelier de découpe de viande (toute viande de bœuf, porc, mouton et volailles) dispose d'une salle attenante pour le conditionnement et l'étiquetage. On y trouve des plans de travail, des machines sous vide alimentaire, des chambres froides dédiées (découpe en cours, découpe conditionnée, viande de porc, volailles..) et la chambre froide pour les grandes carcasses (viande de bœuf et mouton). Les déchets sont collectés chaque semaine par l'équarisseur.

Chacun vient avec son propre équipement car la SICA ne fournit pas le petit matériel (ustensiles, couteaux...).



Plans de travail et de découpe



Alain sert les boîtes du "Pâté de la Grésigne"

Tout ce qui n'est pas valorisé en découpe brute sera transformé. Dans la salle de préparation froide, salle de transformation et de conditionnement, trône le pousoir à saucisses ! Mais il y a aussi des plans de travail, un hachoir et des mélangeurs-malaxeurs. Une fois les produits mis en boîte, il ne reste plus qu'à aller dans la salle de l'autoclave où l'on trouve une sertisseuse pour les boîtes de conserve et une capsuleuse alimentaire à bocaux. Outil de base de la conserverie, l'autoclave (stérilisateur géant) permet la conservation de produits sur une longue durée. Une fois rempli, l'autoclave peut contenir l'équivalent de 100 kg de matière préparée !

>> Transformation et plats cuisinés

Réservée exclusivement au lavage et au nettoyage des légumes, la légumerie est essentiellement équipée d'un grand évier. Les préparations se déroulent dans la cuisine chaude (et salle de refroidissement) composée d'un énorme piano professionnel, de deux énormes marmites (l'une en aluminium et l'autre en inox, permettant des cuissons à différente répartition de chaleur) mais aussi de deux énormes sauteuses-mijoteuses. Ici, on voit grand !

Quoi qu'on prépare, on n'échappe pas à la plonge où l'on nettoie le matériel dans l'évier ou le lave-vaisselle professionnel.

Des abattoirs éloignés et le faible nombre de structures similaires (mais au fonctionnement différent) font aujourd'hui de la SICA un outil coopératif unique, à l'équipement neuf et fonctionnel dont la commune peut s'enorgueillir !

Lisa Matz



Conseils du Jardin d'Émerveille

Avez-vous fini de planter vos tomates, aubergines et autres potagères de l'été ? Parce que c'est le dernier moment : les pluies du printemps se sont arrêtées et les sécheresses vont arriver.

Mais il y a quelques astuces pour moins en souffrir.

D'abord le **paillage** : couvrez toutes les zones où la terre est encore à nue . Paille, foin, feuilles, petites branches et tonte d'herbe sont utilisables. Quelque soit la matière organique, l'important est que ça couvre le sol.

Ensuite vous pouvez aussi **ombrer** avec des caquettes, construire un tipi en bambou et y faire grimper des haricots. Si vous avez une pergola, vous pouvez la couvrir de fruits ou légumes perpétuels comme la vigne, passiflore, glycine tubéreuse, kiwi ou capucine tubéreuse.

Pour arroser, pensez à **remplir des cuves avec de l'eau de pluie**. L'eau est précieuse, ne la gaspillez pas. Voilà quelques idées : arrosez plutôt le soir pour éviter l'évaporation, pas un peu tous les jours mais beaucoup une fois par semaine, de cette façon,

les racines vont descendre et chercher l'eau présente dans le sol. Vos tomates seront peut-être moins grosses que celles du supermarché, mais sûrement plus sucrées !

Rassemblez les plantes gourmandes en eau pour ne pas arroser celles qui n'en ont pas besoin.

Il est judicieux de planter des couvre-sols à côté des plantes hautes et des grimpantes, comme par exemple les trois sœurs : maïs, haricots et courges.

Si votre terre est plutôt sableuse et laisse donc passer l'eau, l'ajout de compost et de terre organique va retenir l'eau.

En plus de manger de bons légumes, le jardinier s'assoit à l'ombre de sa pergola pour y déguster une tomate bien mûre.

Si vous avez besoin d'autres conseils ou de plants de légumes, passez le samedi après-midi au jardin d'Émerveille où Rémi vous fera découvrir de nouveaux légumes.

Prévention moustiques

Comment limiter leur prolifération et passer un été tranquille ?

L'été arrive et avec lui les moustiques. Dès qu'on aura envie d'être dehors, ils seront là aussi ! Mais chacun de nous peut agir dès maintenant par des gestes simples pour prévenir leur prolifération autour de nos lieux de vie où ils trouvent le gîte, le couvert et le repos !

“Ceux qui ont une mare ou un point d'eau dans leur jardin attirent les moustiques !”

FAUX Les moustiques ne sont pas plus nombreux autour des mares et points d'eau naturels, bien au contraire ! On y trouve à profusion une faune prédatrice de moustiques : insectes aquatiques, batraciens, larves de libellules...

“Les moustiques ont besoin de très peu d'eau pour se reproduire, notamment les moustiques tigres.”

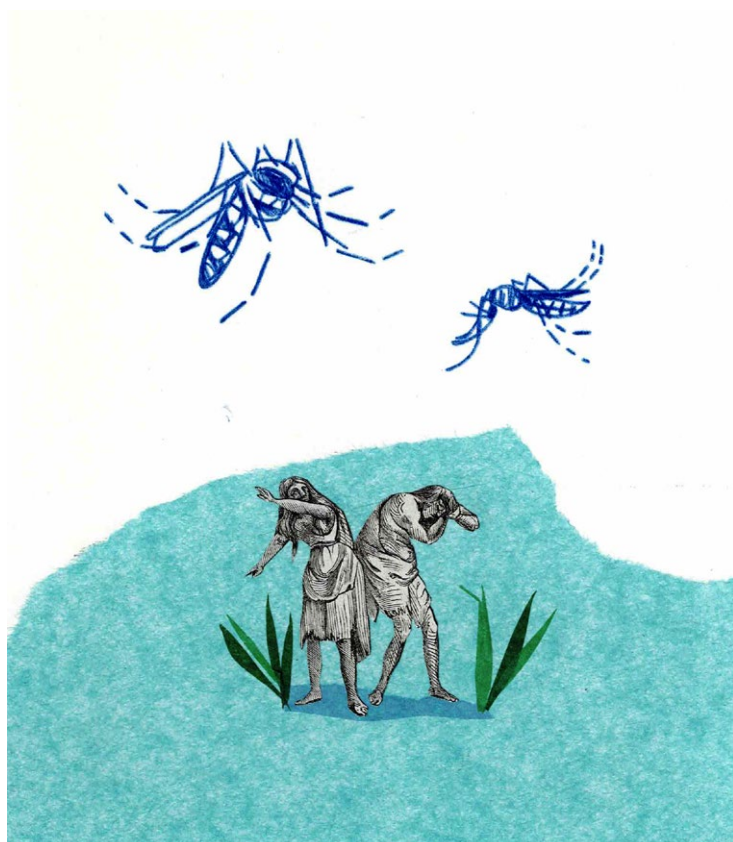
VRAI Chaque femelle peut pondre jusqu'à 200 œufs par ponte, y compris dans de petits volumes d'eau. Il est essentiel d'éliminer les lieux de ponte.

■ Des gestes simples...

L'emploi d'insecticides contre les moustiques n'est pas aussi efficace que la prévention, sans compter qu'ils nuisent plus aux autres insectes, y compris ceux qui sont inoffensifs.

Employons quelques gestes simples qui réduisent efficacement la présence de moustiques à proximité de nos habitations :

- vidons l'eau stagnante de tous nos récipients à l'extérieur (soucoupes, gamelles d'eau, seaux...)
- changeons régulièrement l'eau de nos fleurs en pots ou en vases
- nettoyons régulièrement nos gouttières, regards, caniveaux et drainages



- couvrons nos réservoirs d'eau (bidons d'eau, citernes, bassins) avec un voile moustiquaire ou un tissu à mailles pour éviter toute ponte

- évacuons l'eau des plis des bâches et évitons de stocker des pneus usagés

- éliminons les lieux de repos des moustiques en entretenant notre jardin.



Vie du village

■ ... et quelques chouettes idées !



>> Un nichoir pour accueillir des pipistrelles

Les pipistrelles, dévoreuses d'insectes, réduisent de manière naturelle la population des moustiques : elles en mangent plusieurs centaines chaque nuit ! Alors, pourquoi ne pas les inviter chez vous ?

Facile à réaliser, le nichoir à chauve-souris leur permettra d'élire votre jardin comme camp de base.

>> Des poissons dans votre pièce d'eau

Vous pouvez mettre des poissons dans toute pièce d'eau artificielle, tels les gambusies du Texas (*Gambusia affinis*) ou les poissons rouges (*Carassius auratus*), grands amateurs de larves de moustiques... sans jamais les relâcher en milieu naturel, bien entendu !

>> Focus sur le moustique tigre

Dans la famille des moustiques, il existe plusieurs genres dont le genre *Aedes* qui compte parmi ses individus ***Aedes albopictus*** : le moustique tigre. Installé depuis 2004 en France, cette espèce originaire d'Asie du Sud-Est est aujourd'hui considérée comme invasive.

Reconnaisable à ses rayures blanches et noires sur l'intégralité de son corps, sa petite taille (en général 0,5 cm) est largement compensée par tous les désagréments qu'il provoque :

Adoptons les bonnes pratiques, pas le moustique !

SE PROTÉGER DU MOUSTIQUE TIGRE, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS ET DE CHACUN

LE SAVIEZ-VOUS ?

- IL VIT DANS UN RAYON DE 150 M
- IL EST PLUS PETIT QU'UNE PIÈCE DE 1 CENTIME D'€ (5 mm)
- IL EST RAYÉ NOIR ET BLANC
- IL CRÉE DES NUISANCES AU QUOTIDIEN
- LA FEMELLE PEUT PONDRE JUSQU'À 200 ŒUFS
- IL PEUT TRANSMETTRE la dengue, le chikungunya ou le zika dans certaines conditions

- il est très agressif
- sa piqûre est douloureuse
- il est silencieux
- il pique en journée (le matin et le soir)
- et il est vecteur de maladies virales telles le chikungunya, la dengue et le virus Zika

Pour toutes ces raisons, il revient à chacun d'entre nous de limiter sa prolifération, pour notre bien-être et celui des autres et peut-être pourrions-nous passer un été tranquille !

Lisa Matz & Damien Gris,
commissions Communication & Transition Écologique

Vaour en fêtes

Samedi 22 juin, c'est Jour de Fête dans tout le village !

Au programme : vide grenier autogéré le matin avec buvette, grand repas partagé le midi (apportez vos spécialités et vos couverts), animations variées pour les petits et pour les grands !

A 17h (horaire à confirmer) spectacle jonglage-musique par le collectif Les Petits Travers (merci à L'été de Vaour) et à 19h place de la mairie (repli à la salle des fêtes en cas de pluie) : Bar, restauration avec les produits locaux : pizzas d'Al Burgas, plats végés de Corail, frites, saucisses, crêpes et peut-être glaces !

A 20h30, concert à danser avec le groupe "RAFFUT" ; groove tropical mêlant musique brésilienne, africaine, caribéenne et occitane.

A 22h : feu de la St Jean puis à 23h, concert de "SBAF" : Biguine, mais pas que...

Après Vaour 2021, 2022, 2023, le SBAF vient une nouvelle fois faire escale dans son port d'attache, pour Vaour 2024. Ça va chauffer !

Animations en extérieur, repli à la salle des fêtes en cas de pluie, venez nombreux !



Si vous souhaitez rejoindre l'association Vaour en Fêtes, proposer vos idées, participer à l'organisation en bénévole, donner un coup de main pour l'installation et pour le rangement le soir et le lendemain, contactez Julie au 06 09 01 93 42, merci !



Détente

Les mots fléchés de Julie - Spécial "Été de Vaour"

IL Y EN A PLUS DE 15 000 CHAQUE ANNÉE À L'ÉTÉ DE VAOUR		DOUBLÉ C'EST UNE ACTRICE		OBJECTION		LÀ		TITRE ROYAL		
ACCUEILS DE COMPAGNIES		OPÉRA		FRUIT D'ASIE				TAILLA		
										ENTRE AMIS
										ART VIVANT PROGRAMMÉ À L'EDV
ÉCLAIREUR						IL DIRIGE LA PRIÈRE				
						... PAOLO				
							ORGANISATION RÉVOLUTIONNAIRE ANARCHIQUE			
							INVENTAIT			
CROIX OU PIEU			SON DARD EST VENIMEUX		01					
SUJET MASCULIN					SANS LUI, PAS DE FESTIVAL					
ÉTÉ QUI PRÉCÈDE LE FESTIVAL										COUPS DE PIEDS EN ARRIÈRE
NÉGATION										
		PREMIÈRE PAGE				COMMUNE DE SICILE				
		INTERJECTION								
		MAJESTUEUX								
				PERSONNAGE DE MATRIX				CHIFFRE		
								N'A PAS TROUVÉ D'ACHETEUR		
PRÉNOM MIXTE						ÉCRIVAIN FRANÇAIS				
SACRILÈGE						3ÈME PERSONNE				
CHAMPIGNON										
				POULET OU MAGRET						
				MOI						
ÎLE FRANÇAISE			HUMORISTE QUI A JOUÉ À L'EDV							
PAYS DU MOYEN-ORIENT			POIGNÉE							
						QCM				
						ON DOIT S'Y SOUMETTRE				
	ARBRE			ARTICLE ESPAGNOL					ELLE SE COMPOSE DE 27 ÉTATS	
	PRÉFIXE			SCANDIUM						
	MAC OU ... ?									
DONNE L'ACCÈS								CAUSÉS PAR		
QUALIFIE LA PROGRAMMATION DE L'EDV										

Les définitions et cases colorées sont sur l'Été de Vaour.
Les mots se lisent toujours de gauche à droite et de haut en bas.

Résultats de la grille de mots fléchés à la fin des Echos de Vaour



Vie associative



L'ÉTÉ DE VAOUR
Scène conventionnée d'intérêt national
Art en territoire

L'Été de Vaour

■ Assemblée Générale

Samedi 27 avril s'est tenue l'assemblée générale de l'association L'été de Vaour. Ce fut l'occasion de revenir sur une année 2023 riche et intense. La 37^{ème} édition du festival fut une très belle réussite (100% de remplissage des spectacles) malgré une météo peu clémente. On peut également souligner la présentation du spectacle final du projet de territoire "l'Avenir est à la campagne", les discussions autour des spectacles avec les rencontres "Parlons-en", et le succès grandissant des grands spectacles gratuits au stade. A l'année, nous observons une saison de plus en plus fréquentée et conviviale au Théâtre de la Commanderie, ainsi que des rendez-vous réguliers sur le territoire, en partenariat avec le Théâtre du Colombier, avec les communes pendant L'été Vagabond, et avec une multitude de structures au travers des projets de territoire (espace de vie sociale, maisons partagées, écoles, collèges, etc.).

L'association se porte donc très bien au niveau de ses activités et de la fréquentation. Elle a d'ailleurs obtenu début 2024 une reconnaissance du Ministère de la Culture en tant que "Scène conventionnée d'intérêt national 'Art en Territoire'". A noter également que L'été de Vaour a été labellisé en 2023 "Label et la fête" pour son travail de prévention autour de la réduction des risques d'addiction et

des violences sexistes et sexuelles - en collaboration avec un groupe d'habitants bénévoles - et que nous menons le même type de démarche cette année autour de l'éco-responsabilité (covoiturage, gestion des déchets, vaisselle participative, etc.).

Malgré toutes ces réussites, la structure reste fragile et pâtit comme tout le secteur de l'inflation généralisée, de la stagnation des subventions... Nous finissons donc budgétairement l'année 2023 avec un résultat négatif, la première fois en presque 10 ans. Il conviendra donc d'être vigilant dans les années à venir.

■ Festival L'été de Vaour 2024

La 38^{ème} édition du Festival aura lieu du 21 au 26 juillet sur le territoire et du 6 au 11 août à Vaour. Une programmation encore très riche où l'on pourra découvrir pêle-mêle la vie dans un EHPAD racontée par trois marionnettes, la construction de meubles IKEA et son influence sur les relations de couple, du théâtre de rue sur notre rapport aux médias, la conquête de l'espace avec quelque part en filigrane une idée aussi simple qu'urgente : rapprochons-nous !

A noter, on prépare également une grande fête de clôture le dimanche 11 août en forme de repas convivial sur la place de l'église !



Pour en savoir plus, on vous invite au café ATMO le jeudi 27 juin dès 18h30 pour vous présenter les spectacles, les circulations dans le village... et répondre à vos questions.



Pour information, L'Été de Vaour est à la recherche d'un.e administrateur.trice en CDI temps plein à partir de l'automne 2024.



Familles Rurales du Causse

Avec les tulipes, roses et jonquilles, revient le printemps dans nos friperies !

Des chemisiers pimpants, des jupes courtes ou virevoltantes, des robes qui sentent déjà l'été, pour vous mesdames ! Des pantalons de toile ou autres jeans, des chemisettes colorées, des polos seyants, pour vous messieurs ! Et on n'oublie pas les enfants, il y en a pour tous les âges et tous les goûts, (à Les Cabannes, à Penne et à Vaour). Pour que tout cela soit possible, notre dynamique Djamila a besoin de vous (tri, permanences...) et des dons, des dons et encore des dons ! En bon état... Merci.

La terrasse du Causse Café a déjà pu vous accueillir lors de jeudis ensoleillés.

Nous vous rappelons que nous cherchons des cuisiniers/ères pour chaque jeudi et des aides !

C'est amusant, on apprend, on partage, on se fait de nouveaux amis et... on mange bien !

Le Causse Café peut aussi se privatiser pour un anniversaire, une cousinade, une réunion, une soirée jeux entre amis, etc. Pensez-y et contactez nous.





Vie associative

Rappelons aussi que le café y est en libre service et à prix libre (aux heures d'ouvertures de La Poste et de France Services).

Nous avons une nouvelle coordinatrice depuis décembre dernier. L'avez-vous déjà rencontrée ? C'est Noémie.

Elle vous dira tout de nos actions, entre autres, le nouveau Café parents.

Nous pensons déjà à l'été (festival de L'été de Vaour, ciné en plein air, etc.). On a plein d'idées pour notre fameux "Salon de thé". On aura besoin de vous aussi, ce sera fun !



N'hésitez pas à nous contacter si vous avez envie de faire quelque chose avec nous, de partager vos idées, de nous faire part de vos remarques : on est à l'écoute !

Si vous voulez recevoir la lettre d'infos mensuelle de Familles Rurales du Causse, faites nous parvenir votre adresse courriel.

On a le vent en poupe à Familles Rurales du Causse !

Contact 06 51 64 48 28 ou noemie.boutonne@famillesrurales.org

Association PCV
Patrimoine et Culture en Vaourais
1 Chemin de Lapeyre 81140 VAOUR
06 52 04 13 74 ou 06 26 27 80 82

Centre d'Art Pôl Roux

Le Centre d'Art Pôl Roux a été créé le 22 septembre 2023 marquant ainsi le début d'une nouvelle ère pour la communauté de Vaour.

Le 17 novembre 2023, une convention de gestion du Centre d'Art a été officiellement signée par Monseigneur Jean-Louis Balsa, Archevêque, Jérémie Steil, Maire de Vaour, et Pierre Fevre, Président de Patrimoine et Culture en Vaourais. Cette convention vise à harmoniser les manifestations culturelles et culturelles au sein du Centre.

La structure du Centre d'Art permet d'associer la nef et les chapelles adjacentes aux activités culturelles, tandis que le chœur reste dédié au culte. Il est important de souligner que l'église Notre Dame de l'Assomption conserve son caractère sacré et continue d'accueillir les célébrations religieuses comme à l'accoutumée.

Le Centre d'Art Pôl Roux s'anime à travers l'organisation d'expositions et d'ani-

mations culturelles. Les projets à venir se concentrent notamment sur la restauration des vitraux, un élément emblématique de l'église. Ces travaux comprendront le dépoussiérage et la restauration de certains vitraux existants, ainsi que le remplacement par de nouveaux vitraux conçus par Pôl Roux. De plus, un ancien vitrail en verre blanc sera restauré pour retrouver sa splendeur d'antan.

L'appellation "Centre d'Art" offre à l'association PCV la possibilité de présenter des demandes de financement afin d'obtenir des subventions pour la réalisation des travaux nécessaires, tels que la rénovation des façades, des portes d'entrée et des peintures.

Cette initiative reflète l'engagement de la communauté de Vaour envers la préservation de son patrimoine culturel et religieux, tout en favorisant son développement artistique et culturel.



La collection du Centre d'Art s'est enrichie d'une sculpture : "Le Christ sur la croix", réalisée par Frédéric Masselin et son stagiaire Douek Guinassou, d'après un dessin de Pôl Roux

■ Programme des conférences 2024

• 6 juillet 2024 à 15h - Salle des Fêtes : "De stèle en stèle sur les traces des Résistants morts pour la Libération du Tarn" par Jean Claude Planès, Secrétaire du Militarial Musée Mémorial pour la Paix.

• 24 août 2024 à 15h - en l'Église : "Les Ourliac" sculp-

teur de mobilier d'église (dont les stalles de Vaour), par Max Guittard Historien Membre de l'Association de Sauvegarde du Patrimoine Pampelonnais.

• 14 septembre 2024 à 15h- Salle des Fêtes : "Découvrons les cadrans solaires de nos villages", selon le site de Didier Benoit, spécialiste en Gnomonique sous réserve.

• 28 septembre 2024 à 15h - Salle des Fêtes : "De Raymond VII à Pôl Roux Regards sur les Femmes en Occitanie". De la statue de "la croqueuse de pommes" de Cordes aux tableaux de la "Vierge de Vaour", par Michel Bonnet, Historien, spécialiste de Cordes.

• Juillet et août : Accueil des visites de l'AGIT.

■ Programme des animations 2024

• 28 juin 2024 à 20h30 - en l'Église : Groupe SWIG GOSPEL, concert de Chants Gospels dans le cadre de la "Nuit des Églises".

• 21 juillet 2024 de 9h à 17h - Salle des Fêtes : 1^{ère} Bourse aux cartes postales, timbres, livres régionaux.



Vie associative

Place de la Mairie : exposition de véhicules anciens et promenades à bord de "La guêpe", ancien bus.

• 14 (ou 28) septembre 2024 à 15h - en l'Église : **Groupe Viva la Copla**, concert de Chants Espagnols et Danses Andalouses.

• 20 septembre 2024 à 21h - en l'Église : **Groupe Indarra**, concert de Chants Basques.

• 21 et 22 septembre 2024 de 10h à 18h - Salle des Fêtes: **Exposition de tableaux de Pôl Roux "La Femme, selon Pôl Roux"** dans le cadre des

Journées Européennes du Patrimoine.

Projection de films retraçant la vie de Pôl Roux, paysan berger, artiste peintre.

Centre d'Art Pôl Roux : Inauguration des dernières toiles de Pôl Roux de 2021 à 2023.

NB : des dispositions indépendantes de notre volonté pourraient entraîner des modifications dans le programme.



L'ADMR

Nous remercions tout d'abord la municipalité de VAOUR qui nous a récemment permis de nous installer dans un local plus grand où nous travaillons dans de très bonnes conditions. Notre association a été créée à l'initiative des habitants de Vaour pour répondre aux besoins de la population, elle a pour but de permettre à tous de mieux vivre à domicile avec l'aide et les soins de professionnels recrutés et dirigés par une équipe de bénévoles qui est à l'écoute de chaque personne aidée.

■ Des services pour tous

- Couples, célibataires, familles
- Retraités à la recherche d'une meilleure qualité de vie
- Personnes âgées fragilisées, en sortie d'hospitalisation
- Familles nombreuses, grossesse, naissance
- Personnes morales, mairie, collectivités, entreprises, etc.

■ Des services adaptés

- Ménages
- Repassage
- Accompagnement au quotidien
- Préparation des repas
- Gardes d'enfants



Pour réaliser toutes ces missions, la fédération ADMR d'Albi mobilise des moyens pour la formation, chaque année ce sont plus de 450 aides à domicile qui participent à des formations.

■ Offre d'emploi - Aide à domicile

L'association ADMR participe au développement local par la création d'emploi, nous sommes actuellement à la recherche d'une aide à domicile pour notre secteur, Penne Vaour Milhars. Merci de nous faire parvenir votre CV et une lettre de motivation si vous êtes intéressé par ce poste : vaour@admrtarn.fr



Association FARE

Architecte aux pieds nus

Lucia Leister est venue quelques jours à Vaour, invitée par l'association FARE (Formation Action Recherche Évaluation). Lors de son court séjour, Lucia a pu rencontrer des habitants et habitantes qui bâtissent eux-mêmes leur maison et ainsi faire avancer sa thèse de doctorat. Voici ses remerciements.

« Je remercie l'immense générosité des habitants de Vaour et ses environs. Qu'il s'agisse des mises en contact et de l'accom-

pagnement des visites, de l'hébergement joyeux, des messages et des portes ouvertes, des récits et de l'écoute attentive ou encore des repas et gourmandises... Je repars avec beaucoup de matière à réflexion et de travail. Quelqu'un m'a demandé "et après ?", une thèse, avec ses hypothèses, c'est de trois à six ans de travail. Alors j'aurais le temps et le besoin de revenir, de voir ce que je n'ai pas pu voir, d'écouter de nouveaux récits, revoir ceux que je n'ai pas eu le temps de



Vie associative

voir et mieux comprendre ces choix qui nourrissent mon sujet de recherche de différentes façons : "La fonction sociale de l'architecte, la précarité croissante, la question de l'autoconstruction accompagnée et l'expérience brésilienne de la loi ATHIS". »

N'hésitez pas à me contacter !

Merci pour tout.



Lucia Leistner

+33 6 17 36 52 96 / lll64ccc@gmail.com / lucia.leistner@toulouse.archi.fr

Vous pouvez trouver le résumé sur <https://theses.fr/s381562>

Doctorante au LRA EA 7413 – ENSA Toulouse

Directeur de thèse : M. Noël Jouenne, Anthropologue, Professeur des ENSA ÉD TESC / UTJ

Imaginez le monde – Une initiative citoyenne singulière ouverte

À l'occasion de la venue à Vaour en juin de Thierry Gaudin, prospectiviste, retraité du Ministère de la Recherche, un groupe informel organise un jeu de prospective dont l'objet est d'imaginer des scénarios pour projeter un avenir local désirable. Nous sollicitons dix à douze personnes qui se sentent concernées par l'avenir de leur territoire, sa résilience alimentaire, pour imaginer ensemble des scénarios de futurs à partir de situations concrètes.

Deux rencontres sont prévues en mai et le grand jeu lui-même aura lieu en juin, en présence de Jean-Eric Aubert, Président de la Société Française de Prospective.

Contact : Marie-Ange 06 84 77 43 87 mac@vaour.net

Voir : https://fr.wikipedia.org/wiki/Thierry_Gaudin et <https://www.ecoposs.fr/interview-jean-eric-aubert-la-prospective-un-art-et-une-science-pour-eclairer-lavenir>

Exposition à la Maison du Causse



Une exposition de cartes postales anciennes tirées de la collection de Gilles Olivet a été mise en place à la Maison du Causse, bel exemple de collaboration de deux associations qui comptent sur le territoire de Vaour : Familles Rurales et Patrimoine et Culture en Vaourais.

Résultats des mots fléchés

	E	U	Q	I	T	C	E	L	C	E	
S	D	O		S	S	V	A	P			
E	N	E	L	E	I	N	I	F			
T	S	T	E	L	E	R	A	S	I		
E	V	I	O	L	J	R	E	R			
E	D	A	V	I	V	E	P	E	C		
N	A	V	I	E	E	I	M	I	I		
N	U	O	E	N	E	E	I	E	L	E	
O	A	N	E	N	E	U	N	A	N		
I	D	N	O	N	A	B	A	G	V	A	
R		I	N	A	V	I	I	L	I	I	
A	R	O	S	R	O	R	V	A	T	S	
M	A	M	I	M	A	T	U	C	O	S	
	S	E	C	E	N	C	E	S	I	D	
U	T	I	I	V	A	M	D	E	S	E	



Infos pratiques

Mairie de Vaour

Secrétariat/Rendez-vous :

Tél. : 05 63 56 30 41

E-mail : mairie@vaour.fr

Site Internet : www.vaour.fr

Horaires d'ouverture : lundi 13h30-17h30, jeudi

8h30-12h30, vendredi 13h30-17h30

Les élus reçoivent sur rendez-vous pris au secrétariat de la mairie.

Permanences les lundis de 10h à 12h

Commerces, services

Marché de Vaour

Place du village - jeudi 9h-13h

Autres marchés

Jeudi 18h : Penne

Mardi 18h : Saint Michel de Vax

Samedi matin : Cordes sur Ciel

Dimanche matin : Saint-Antonin-Noble-Val

Epicerie de Stéphane

Du mardi au samedi 7h30-12h30 / 17h-19h30, dimanche 8h30-12h30 - Tél. : 05 63 56 34 40

Espace "encombrants" de Penne

Ouverts le premier vendredi après-midi du mois de 14h à 17 h et le premier samedi matin du mois de 9 h à 12 h.

Si le vendredi et le samedi ne tombent pas le même mois, l'ouverture est reportée au vendredi et samedi suivant.

Il est formellement interdit de déposer vos encombrants devant le portail.

Service Développement Durable 4C

Ordures ménagères et assainissement individuel - Aurélie Dalmon, tel : 05 63 56 30 46

Cabinet de soins

6 place du Coq - Sur rendez-vous.

Médiathèque

Horaires d'ouverture : mercredi 10h-12h / 15h-18h, jeudi 10h-12h30, samedi 10h-12h et du 15/4 au 15/10 vendredi 18 h - 19 h 30 - Tél. : 05 63 45 01 84

E-mail : mediatheque-n.richard.vaour@4c81.fr

Secours

SAMU : 15

Pompiers : 18

Gendarmerie : 17

Numéro d'urgence européen : 112

Maison du Causse



Agence Postale Communale de Vaour

Tél. : 05 63 53 98 38

Horaires d'ouverture : lundi au vendredi 9h-12h30



France Services

Vous accueille sur RV les lundis, mardis et jeudis, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

Espace informatique partagé et espace coworking : tous les jours de 9h à 12h30 et 13h30 à 17h15 (sauf jeudi après-midi).

Demandes spécifiques, dossiers complexes, prendre RV sur place ou par téléphone.

Scanner-imprimante-photocopieur et ordinateurs avec accès internet à disposition, salle informatique en libre accès.

Tél. : 05 63 47 68 72 - Courriel : fs@vaour.fr

France Services accueille différents partenaires

- **Conseillère numérique de la 4C**, Louise Sourice, est présente les 1er et 3ème vendredis du mois. Elle vous accueillera de 10h à 12h sur rendez-vous : 05 63 56 11 98. Déplacement à domicile possible.

- **Assistants sociaux du Conseil Départemental** : Permanence sur RV chaque 1er jeudi du mois, le matin. Prendre RV au 05 63 77 31 00 ou au 05 63 81 21 81

- **Protection Maternelle et Infantile (PMI)** du Conseil Départemental. Prendre RDV en téléphonant au 05 63 77 31 00 ou au 05 63 81 21 81

- **Mission Jeunes** un accompagnement dédié aux jeunes, qui aborde l'emploi, la santé, le logement, la mobilité. Permanence sur RV chaque 1er mercredi du mois, l'après midi. Tel : 05 63 36 18 02

- **Parole de Femmes** : Association d'aide aux femmes en difficulté et victimes de violences.

Accompagnement individuel, accompagnements juridique, administratif, etc. Permanence le 3ème jeudi du mois, le matin. Prendre RDV au 09 51 87 31 70.



ADMR canton de Vaour

Permanence le lundi de 14h à 17h et le mercredi de 9h à 12h.

Permanence téléphonique assurée du lundi au vendredi en dehors de ces horaires. Tél. : 05 63 45 17 31 et vaour@admrtarn.fr



Familles Rurales du Causse

Repas de midi et salon de thé les jeudis de 9h30 à 17h.

Tél. : 05 63 56 39 23 ou 06 51 64 48 28

- **Friperie** ouverte Mercredi et Jeudi : 10h - 12h30 - Samedi : 15h - 18h



Mairie de Vaour
Place de la Mairie
81140 VAOUR
05 63 56 30 41
mairie@vaour.fr
www.vaour.fr

les Échos de Vaour

Responsable de la publication : Jérémie Steil, Maire de Vaour | **Comité de rédaction :** Isabelle Cotte - Ignace Fabiani - Gérard Lanoye - Lisa Matz - Claire Simon - Léonore Strauch - Thierry Vignolles | **Textes et illustrations** sous licence CC BY-SA | **Textes rédigés par :** les membres du groupe de coordination, les commissions municipales et les associations | **Illustration de couverture :** Thierry Vignolles | **Illustrations :** Lisa Matz, Kathélène de Préville, Gaël Audoye | **Photos :** Le Dandy Manchot - Félix Eisele - SDIS 81 - Lisa Matz - Claire Simon - Marietta Kenkel | **Conception graphique, maquette :** Thierry Vignolles | **Impression :** Gaillac Imprim' - 37 av. Saint-Exupéry - 81600 Gaillac | Bulletin Imprimé sur papier recyclé

